



**Objectif général:** Superviser le service afin d'optimiser les doses administrées aux patients dans le cadre de traitements et d'examens et de surveiller les mesures nécessaires à la radioprotection de personnes.

ACTIVITÉS	TÂCHES
- Superviser le service	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etablit la répartition du travail et le planning du personnel et adapte les plannings existants aux besoins du service (ex. modification de mission, maladie) pour permettre la continuité du service ;</li><li>• Dirige et motive les collaborateurs en passant des accords clairs et en émettant des règles pratiques ;</li><li>• Prend des décisions, en concertation avec le responsable hiérarchique et/ou le service des ressources humaines et selon les procédures existantes, au sujet de l'exécution de la gestion du personnel du service et conseille ceux-ci en cas d'engagement et de licenciement ;</li><li>• Encadre les collaborateurs, détecte leurs besoins en formation et les informe pendant la concertation de travail au sujet des évolutions dans leur spécialisation ;</li><li>• Effectue des entretiens d'évaluation et/ou de fonctionnement.</li></ul>
- Gérer les appareils, les installations et les produits à rayons ionisants	<ul style="list-style-type: none"><li>• Veille à l'utilisation correcte des appareils, des installations et des produits utilisés en radiologie, en radiothérapie ou en médecine nucléaire ;</li><li>• Effectue des calculs, développe des tests et les exécute, et contrôle la conformité des appareils, des installations et des produits et les ajuste ;</li><li>• Organise et coordonne l'entretien préventif et la réparation des appareils par des partenaires internes et externes et contacte les fournisseurs en cas de problèmes complexes ou de plaintes ;</li><li>• Collabore à l'élaboration du cahier de charges lors de l'achat de nouveaux appareils/installations et des produits et conseille la direction.</li></ul>
- Collaborer aux traitements et aux examens à rayons ionisants	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etablit les plans des traitements avec l'équipe multidisciplinaire et conseille l'équipe médicale en ce qui concerne la dosimétrie liée au patient ;</li><li>• Participe à des projets pour optimiser des doses données aux patients ;</li><li>• Echange des résultats et des constatations avec l'équipe multidisciplinaire ;</li><li>• Est présent et/ou joignable lors de certains traitements spécifiques pour lesquels la législation requiert sa présence.</li></ul>
- Surveiller la sécurité des personnes présentant un risque d'exposition aux rayons ionisants	<ul style="list-style-type: none"><li>• Veille au stockage, à la manipulation et à l'utilisation sécurisés des installations, des appareils et des produits radioactifs ;</li><li>• Entreprend des actions et établit des procédures pour assurer la sécurité des personnes ;</li><li>• Etablit, en collaboration avec le service spécialisé en la matière, la dosimétrie liée aux appareils ;</li><li>• Préalablement à l'exposition, détermine les doses efficaces requises pour les patients ;</li><li>• Autorise la remise en service des appareils suite à des pannes ou des interventions ;</li><li>• Développe des procédures de qualité, les implémente et veille à leur application correcte ;</li><li>• Rapporte les incidents et/ou anomalies aux instances compétentes.</li></ul>
- Former l'équipe multidisciplinaire dans son domaine de compétence	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organise et donne des formations concernant les techniques, les logiciels, les appareils, les modes d'emploi des appareils et des installations et concernant la manipulation correcte des produits fonctionnant par rayons ionisants ;</li><li>• Collabore à ou gère des projets liés à son domaine (ex. : optimisation, introduction de nouvelles techniques/appareils, modification technique) au sein de l'équipe multidisciplinaire ;</li><li>• Informe l'équipe multidisciplinaire sur les évolutions dans son domaine de compétences.</li></ul>



## CRITÈRES

### Connaissance et savoir-faire

- Formation conforme aux exigences légales d'application pour l'exercice de la fonction ;
  - A une connaissance approfondie des différents outils informatiques ;
  - Connaît les principes de base de la didactique pour pouvoir donner des formations ;
  - Possède un esprit mathématique ;
  - Connaît les procédures internes relatives à la politique de gestion du personnel.
- Période de familiarisation: 1 - 3 ans

### Gestion d'équipe

- Gestion d'équipe hiérarchique :
  - Nombre = 1 à 13 unisite ;
  - Possède les aptitudes sociales nécessaires à la supervision ;
  - Possède des aptitudes en planification et en organisation.

### Communication

- Sait communiquer en groupe de façon claire et objective et défendre son point de vue ;
- Conseille la direction lors de l'achat de nouveaux appareils, installations et produits ;
- Se concerta avec l'équipe multidisciplinaire au sujet des plans de traitements et des évolutions des patients et conseille l'équipe en matière de dosimétrie liée aux patients.

### Résolution de problèmes

- Résout les divers problèmes du service liés au personnel (ex. conflits, occupation du personnel) en collaboration avec le responsable hiérarchique et le service des ressources humaines ;
- Contacte les services responsables et les fournisseurs externes lors de problèmes avec les appareils, les installations et les produits ;
- Se concerta avec le médecin au sujet de problèmes liés aux personnes présentant un risque d'exposition ;
- Résout les problèmes concernant l'exposition aux rayons ionisants en collaboration avec les instances compétentes.

### Responsabilité

- Se charge de l'introduction de nouveaux appareils, de l'entretien préventif et de l'organisation de réparations ;
- Se charge de la sécurité et de la santé lors du travail avec des substances radioactives ;
- Organise et donne des formations à l'équipe multidisciplinaire concernant les techniques, les logiciels, les appareils et les modes d'emploi des appareils, des installations et des produits fonctionnant par rayons ionisants ;
- Gère le service selon les directives de l'institution.

### Facteurs d'environnement

- Risque de radiation ;
- Le travail sur écran (<80%) est une exigence à l'exercice de la fonction ;
- Peu de contact personnel avec la maladie, la souffrance ou la mort.



## L'IFIC VOUS INVITE A LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- O A L'EXCEPTION DES TITRES DE FONCTIONS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION, LES TITRES DES FONCTIONS SECTORIELLES SONT STRICTEMENT INDICATIFS, C'EST-À-DIRE QU'ILS SERVENT UNIQUEMENT À FACILITER L'IDENTIFICATION DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉVENTAIL SECTORIEL (GRÂCE À UN TITRE CHOISI SUR BASE DE L'USAGE MAJORITAIRE CONSTATÉ). CEPENDANT, UN MÊME TITRE DE FONCTION PEUT PARFOIS RECOUVRIR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES SUR LE TERRAIN. DONC, SEUL LE CONTENU (ET NON LE TITRE) DE LA FONCTION PEUT ET DOIT SERVIR DE BASE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FONCTION SECTORIELLE.
- O PAR SOUCIS DE LISIBILITÉ, NOS DESCRIPTIONS DE FONCTIONS SONT RÉDIGÉES AU MASCULIN. CEPENDANT, L'ENSEMBLE DE DESCRIPTIONS DE FONCTIONS S'APPLIQUENT À TOUS LES GENRES (M/F/X).
- O LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT LA NORME POUR L'EXERCICE DE TOUTES LES FONCTIONS ET NE SONT DONC PAS DÉCRITS/RAPPELÉS AU SEIN DE CHAQUE DESCRIPTION DE FONCTION, SAUF LORSQU'ILS CONSTITUENT UNE PART SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ :
  - **Le respect de la légalité est la norme pour toutes les fonctions, qui doivent s'exercer conformément aux modalités et conditions prévues dans les différentes sources légales, réglementaires ou conventionnelles d'application tant au niveau sectoriel qu'institutionnel (législations, codes, conventions, procédures, protocoles, etc.).**
  - **Le respect de la confidentialité ou du secret professionnel dans l'exercice de la fonction: s'appliquent à tous conformément à la législation relative au contrat de travail (Article 17, 3°, de la loi du 3 juillet 1978)**
  - **La collaboration aux projets et le soutien des collègues font partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : entraide ponctuelle, accueil et accompagnement de jobistes ou nouveaux collègues, participation aux réunions d'équipes, etc.)**
  - **La participation à la vie sociale de l'institution fait partie de l'exercice normal de toute fonction (ex: participation à l'organisation d'évènements internes).**
  - **Le maintien des connaissances : les titulaires de la fonction sont amenés tout au long de leur carrière à s'adapter aux évolutions de leur métier (ex : en suivant les formations organisées par l'employeur, en se tenant au courant des évolutions du métier ou en réalisant des recherches documentaires dans leur domaine d'activité). Le niveau de formation requis pour l'exercice d'une fonction sectorielle repris à la rubrique « connaissance et savoir-faire » englobe la formation en tant que telle ainsi que la formation continue légalement obligatoire pour l'exercice de la fonction en question.**